



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

Deuxième session
Vienne, 13-23 octobre 1986
Point 7 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS SUR LES TRAVAUX DE SA DEUXIEME SESSION

Additif

Reprise de la deuxième session 14 octobre 1986

Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a repris sa deuxième session au siège de l'ONU, au Centre international de Vienne, le 14 octobre 1986. Ont participé à cette reprise de la session 26 des 27 membres du Comité, à savoir : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Argentine, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Colombie, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Indonésie, Japon, Nigéria, Pays-Bas, République démocratique allemande, Suisse, Thaïlande, Turquie et Union des Républiques socialistes soviétiques. Les 56 Membres ci-après de l'ONU ont également participé à la session : Arabie saoudite, Australie, Autriche, Burundi, Canada, Chili, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Finlande, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Kenya, Liban, Luxembourg, Malawi, Malaisie, Maroc, Maurice, Mexique, Namibie (Conseil des Nations Unies pour la), Nicaragua, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Tchécoslovaquie, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre et Zambie.

FONDS DE ROULEMENT

2. Conformément à sa conclusion 1986/6 du 16 mai 1986, le Comité a repris l'examen du point 11 de l'ordre du jour de sa deuxième session, "Fonds de roulement". Le Comité était saisi d'une note du Directeur général (PBC.2/11) appelant son attention sur un certain nombre de documents présentés au Conseil du développement industriel à sa deuxième session et relatifs à la situation financière actuelle de l'ONU (voir annexe). Le Comité a examiné un projet de conclusion présenté par le Président (PBC.2/L.7) et des amendements proposés oralement par le Président et par le représentant du Nigéria au nom du Groupe africain.

3. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a demandé qu'il soit procédé à un vote par appel

nominal sur le projet de conclusion sous sa forme modifiée. Conformément à l'article 43 (adopté provisoirement pour la deuxième session du Comité seulement) de son règlement intérieur, le Comité, par 19 voix contre une, avec 6 abstentions, a adopté la conclusion 1986/9 dont le texte est reproduit ci-après. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Bangladesh, Belgique, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Colombie, Danemark, Ethiopie, France, Inde, Indonésie, Japon, Nigéria, Pays-Bas, Thaïlande, Turquie.

Ont voté contre : Etats-Unis d'Amérique.

Se sont abstenus : Argentine, Brésil, Bulgarie, République démocratique allemande, Suisse, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Conclusion 1986/9

Le Comité a recommandé au Conseil d'adopter le projet de décision ci-après :

"Le Conseil du développement industriel :

a) Prend note des renseignements fournis par le Directeur général dans le document PBC.2/7 sur le Fonds de roulement et dans les rapports ultérieurs sur le barème des quotes-parts et sur la situation financière de l'ONU (IDB.2/26 et IDB.2/27);

b) Décide, après avoir examiné la recommandation du Comité des programmes et des budgets et avoir pris connaissance de la situation financière actuelle de l'Organisation, qu'un montant supplémentaire de 3 millions de dollars devra être versé au Fonds de roulement de l'ONU en 1987, ce qui portera le montant total du fonds à 9 millions de dollars, objectif approuvé par la Conférence générale à sa première session; cette augmentation du fonds ne devrait porter préjudice à aucun programme entrepris par l'ONU en faveur des pays en développement;

c) Prend note des vues exprimées par les membres africains du Conseil en ce qui concerne la

mise en oeuvre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique;

d) Invite les Etats Membres à verser leurs avances au Fonds de roulement le plus tôt possible au cours de l'année civile 1987."

DUREE DE LA TROISIEME SESSION

4. Suivant une proposition du Président, le Comité a adopté la conclusion ci-après :

Conclusion 1986/10

Le Comité, devant la situation financière actuelle de l'Organisation, a décidé de réduire de deux jours la durée de sa troisième session. Le Comité a revu sa conclusion 1986/8 du 14 mai 1986 et décidé que sa troisième session se tiendrait du 9 au 18 mars 1987.

CLOTURE DE LA DEUXIEME SESSION

5. Le Comité a terminé sa deuxième session après avoir chargé le Rapporteur de mettre au point le rapport de la reprise de la deuxième session.

ANNEXE

Documents examinés par
le Comité des programmes et des budgets
à la reprise de sa deuxième session

PBC.2/11 Fonds de roulement - Note du Directeur général

PBC.2/L.7 Fonds de roulement - Projet de conclusion présenté par le Président

* * * * *

IDB.2/26 Rapport du Comité des programmes et des budgets : La situation financière de l'ONUDI - Rapport du Directeur général

IDB.2/27 Rapport du Comité des programmes et des budgets : Barème des quotes-parts pour les dépenses inscrites au budget ordinaire de l'ONUDI - Rapport intérimaire sur les contributions mises en recouvrement et acquittées pour l'année 1986

* * * * *

IDB.2/CRP.2 Update of document IDB.2/26, annex I, tables 1 and 2 : status of advances to the Working Capital Fund

IDB.2/CRP.3 Update of document IDB.2/27, annex I, tables 1 and 2 : status of assessed contributions to the regular budget for 1986

IDB.2/CRP.4 Update of document IDB.2/26, annex III (projected loss on exchange for 1986-1987 programme budget, by programme) and annex IV (regular budget estimated cash flow for the period 1 July 1986 - 31 December 1987)

IDB.2/CRP.5 Background information on the financial situation of UNIDO.

* * * * *